



Victime d'une agression au couteau, montant du préjudice

Par **sopnaso**, le **05/08/2013** à **03:36**

Bonjour,

J'ai été victime d'une agression au couteau le 05/04/2013, apres une premiere expertise le 03/01/2012, le medecin expert a jugé que mon état n'etait pas consolidé, Le rapport final vient d'etre rendu. POuvez vous me donnez le montant de l'indemnisation et le temps que ca prend en sachant que l'audience civile est fixée au 13/09/2013.

date des violences : 05/04/2011

deficit fonctionel temporaire partiel : 10% du 05/04/2011 au 31/01/2012

arret de l'activité professionnelle : du 05/04/2011 au 31/01/2012

souffrance endurées : 2.5/7

date de consolidation : 31/01/2012

A.I.P.P : nulle selon le barème de droit commun

dommage estetique : 1/7

Merci d'avance

Par **sopnaso**, le **05/08/2013** à **03:38**

HELP PLEASE